

Diagnostic de l'économie informelle à Madagascar Termes de référence

1. Contexte

Les États membres africains, y compris les partenaires sociaux, ont affirmé leur engagement à relever les défis de l'informalité en adoptant collectivement (en tant qu'États membres de l'OIT) une Recommandation sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle (R204) en juin 2015¹. Cette nouvelle norme de travail est d'une importance stratégique pour le monde du travail. L'économie informelle concerne plus de 60 pour cent de l'emploi mondial et 95 pour cent de l'emploi à Madagascar. Il s'agit de la première norme internationale du travail à se concentrer sur l'économie informelle dans son ensemble et à indiquer clairement la direction à suivre pour la transition vers l'économie formelle comme moyen de réaliser un travail décent pour tous et de parvenir à un développement inclusif.

Transformer l'économie informelle et favoriser la transition vers l'économie formelle pour faire du travail décent et de l'emploi productif une réalité pour l'Afrique figurent au cœur des priorités définies dans la Déclaration d'Abidjan² adoptée en décembre 2019. La Déclaration d'Abidjan définit les axes d'action prioritaires de l'Agenda africain du travail décent. Elle reflète l'engagement des délégués gouvernementaux, employeurs et travailleurs de 49 pays africains, s'étant réunis à l'occasion de la quatorzième Réunion régionale africaine de l'OIT en vue d'élaborer un cadre régional visant à réaliser le potentiel de l'Afrique en matière de croissance inclusive et à bâtir un avenir du travail fondé sur la justice sociale.

L'amélioration des conditions de travail dans l'économie informelle et la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle par des politiques et programmes appropriés était également l'une des priorités clés énoncées dans le programme de travail décent de la SADC (2013-2017) adopté par les ministres et les partenaires sociaux de la SADC responsables de l'emploi et du travail. Cet engagement des États membres au niveau sous-régional a été repris lors de l'Assemblée de l'Union africaine en 2015, où les chefs d'État africains ont réaffirmé leur volonté, par le biais d'une déclaration, d'accélérer la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et de promouvoir le travail décent dans toutes les activités économiques. Un engagement similaire des chefs d'État africains en tant que membres de l'UA se traduit par l'adoption du plan d'action Ouagadougou + 10 qui vise notamment à assurer la formalisation progressive de l'économie informelle et à étendre la couverture de la protection sociale à l'économie informelle, y compris aux catégories de travailleurs qui en sont souvent exclus.

¹ R204 - Recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015. https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:R204.

² Déclaration d'Abidjan Vers plus de justice sociale: façonner l'avenir du travail en Afrique (14e Réunion régionale africaine Abidjan, Côte d'Ivoire, 3-6 décembre 2019). https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_731647.pdf

La Recommandation 204 concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle (R204) invite les Membres à concevoir des stratégies cohérentes et intégrées pour faciliter la transition de l'économie informelle à l'économie formelle et reconnaît la nécessité d'approches adaptées pour répondre à la diversité des situations et à la spécificité des circonstances nationales. Afin d'éclairer la conception et la mise en œuvre des lois et règlements, des politiques et autres mesures visant à faciliter la transition vers l'économie formelle, la R204 appelle à la réalisation d'un diagnostic des facteurs, des caractéristiques, des causes et circonstances de l'informalité.

L'un des défis majeurs à Madagascar est l'ampleur de l'économie informelle et l'accès à des emplois productifs et décents pour l'ensemble des travailleurs. Selon les données de l'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel de 2015 (ENEMPSI, 2012), l'économie informelle fournit 95,1 pour cent de l'emploi à Madagascar (93,7 pour cent parmi les hommes en emploi et 96,5 pour cent parmi les femmes)³. Les unités économiques informelles recouvrent 85,7 pour cent de l'emploi total et 90 pour cent de l'emploi informel. Près de 10% de l'emploi informel a lieu dans des entreprises formelles (5 pour cent) ou les ménages (5 pour cent).

L'agriculture concentre plus de 77 pour cent de l'emploi informel total. En dehors de l'agriculture, le commerce (28 pour cent de l'emploi informel non agricole), l'industrie manufacturière (28 pour cent), le secteur de la construction (6 pour cent) et le travail domestique (6 pour cent) sont les secteurs non-agricoles les plus représentés dans l'économie informelle. Ces secteurs figurent également parmi les secteurs présentant les taux d'informalité les plus élevés.

Madagascar adhère à la Recommandation 204 de l'OIT et entrepris, depuis 2016 des actions de sensibilisations au niveau national et régional sur cet instrument. L'éveil des autorités et des acteurs de l'économie informelle à une transition vers l'informalité a abouti à la mise en place des plateformes au niveau des régions et districts ainsi qu'au niveau national. Dans le cadre de la structuration de l'économie informelle, le BIT a aussi appuyé l'adhésion des travailleurs informels et leur famille à une sécurité de santé. Cependant, la pérennisation des actions a été limitée à cause de la fragilité des plateformes et l'absence de cadre national encourageant la poursuite des actions ainsi que divers paramètres sociaux qui constituent des limites pour remplir les conditions d'adhésion selon les règles et procédures requises. Par ailleurs, le BIT, par le biais de son Projet « Améliorer la gouvernance du travail dans TPME/PME et aider l'Afrique à la sortie de l'économie informelle-GOUVERNANCE », a appuyé l'Inspection du travail de Madagascar pour construire une approche méthodologique de son intervention efficace dans l'économie informelle. Si bien qu'un Guide de l'inspection du travail dans l'économie informelle est actuellement disponible et que l'inspection du travail peut maintenant se positionner en véritable catalyseur de la transition vers le secteur formel. Il s'agit de libérer une approche stratégique non fiscaliste mais plutôt tournée vers la stimulation du marché du travail en facilitant l'accès de la majorité des travailleurs à la sécurité sociale pour la valorisation des potentiels de l'économie informelle et y garantir un lieu de travail sûr et sain.

La pandémie de la COVID-19 a eu des impacts majeurs sur l'économie informelle et a aggravé la précarité et la vulnérabilité des travailleurs informels. En effet, la contraction de la demande des ménages et des entreprises constitue le principal canal de transmission des conséquences de la crise sur les entreprises et surtout les unités de production informelles. Il n'y a pas encore de statistiques spécifiques sur les impacts quantitatifs et qualitatifs de la COVID-19 sur l'économie informelle et les dernières données disponibles sur le secteur informel datent de 2012.

Comme réponse à cette crise sanitaire, le pays a développé le Plan Multisectoriel d'urgence avec 3 axes prioritaires dont l'axe 3 : « Soutenir la résilience économique et appuyer le secteur privé » qui inclut des mesures pour la considération des acteurs du secteur informel parmi les cibles des actions et le

³ Voir Annexe 2 - Aperçu de l'informalité à Madagascar.

renforcement des capacités d'intervention de l'Inspection du travail dans la mise en œuvre des différentes mesures de sécurité et de santé au travail dans les entreprises.

De tout ce qui précède, il convient de faire un diagnostic pour apprécier la situation actuelle de l'économie informelle en tenant compte du contexte de la crise sanitaire et d'identifier les priorités pour les actions futures. Pour ce faire, l'OIT compte recruter un prestataire (consultant ou institution) pour exécuter la mission et les tâches mentionnées dans les présents termes de référence.

Ce diagnostic est par ailleurs réalisé dans le cadre d'un projet financé par SIDA⁴ dont l'objectif est d'améliorer la protection des travailleurs en emploi informel dans le cadre d'activités menées par les entreprises formelles du secteur de la construction (travailleurs non déclarés, y compris ceux considérés à tort comme travailleurs à leur propre compte dont la relation de travail n'est pas reconnue, sous-traitants).

Il bénéficie et contribuera également aux activités menées dans le cadre du projet VZF visant le secteur du textile et, prochainement, de la construction. Ce projet intitulé « Améliorer la sécurité et la santé dans la chaîne d'approvisionnement du textile à Madagascar ». Dans son objectif 2, le projet VZF travaillera à la ratification et à la mise en œuvre effective des Conventions de base de l'OIT en matière de SST ; à l'amélioration de la coordination entre les différentes institutions en charge de la promotion de la SST ; renforcera la capacité des partenaires sociaux à promouvoir la SST ; facilitera l'accès des travailleurs de l'économie informelle aux services de santé au travail et renforcera les capacités de l'inspection du travail et de la magistrature à faire respecter le droit du travail. Au niveau des interventions spécifiques dans le secteur textile.

Le diagnostic de l'économie informelle à Madagascar comprend un double focus, prenant en compte la dimension de genre:

- Fournir un aperçu de l'économie informelle à Madagascar. Il s'agit ici de connaître la distribution de l'emploi informel selon les trois unités où l'on trouve l'emploi informel, c'est-à-dire l'emploi informel dans le secteur formel, l'informel dans le secteur informel et l'emploi informel dans les ménages et pour chacun de ces cas et lorsque pertinent, la distinction entre les différents statuts dans l'emploi (salariés, travailleurs indépendants avec ou sans employés et travailleurs familiaux, voir exemple figure 3 de l'annexe 2), étendue de l'emploi informel, formes prévalentes d'informalité (voir paragraphe ci-dessus), travailleurs et unités économiques les plus exposés à l'informalité et aux déficits de travail décent, principaux facteurs, acteurs, politiques et mesures ; contribution de l'économie informelle dans l'économie totale (Contribution au PIB) ; caractéristiques des travailleurs de l'économie informelle ; analyse du déficit en travail décent des travailleurs de l'économie informelle (analyse de la qualité de l'emploi informel versus le travail décent en termes notamment d'heures de travail, de rémunération, de représentation, etc.).
- Le cas particulier des caractéristiques des travailleurs en emploi informel dans les entreprises formelles du secteur de la **construction est à mettre en évidence**. L'objectif est d'apporter des éléments spécifiques pour ce secteur particulier en considérant à la fois le travail non déclaré dans les entreprises formelles et l'ensemble de la chaîne des sous-traitants et intervenants sur les chantiers de construction.

Les résultats du diagnostic sur l'emploi dans l'économie informelle et dans les entreprises formelles du secteur de la construction seront validés dans le cadre d'un atelier multipartite de validation. Le diagnostic

⁴ Sida - Swedish International Development Cooperation Agency

de l'économie informelle à Madagascar et l'étude du cas particulier de l'emploi informel associé aux entreprises formelles du secteur de la construction devront fournir les éléments nécessaires à la définition de priorités en vue de faciliter la transition vers l'économie formelle définies dans le cadre de plans d'actions :

- Un plan d'action général visant l'économie informelle dans son ensemble pour le développement de projets et activités futures ;
- Un plan d'action détaillé portant sur la formalisation de l'emploi informel associé aux entreprises formelles dans le secteur de la construction pour la mise en œuvre d'activités spécifiques au cours de l'année 2021. Le plan d'action doit également permettre d'identifier des actions concrètes pour le renforcement de la santé et sécurité au travail dans les entreprises formelles du secteur de la construction abritant des emplois informels.

Avec la crise du COVID-19, un accent particulier est mis sur l'impact de la crise et également sur les opportunités de pérenniser certaines des mesures adoptées en réponse à la crise et sur les questions de santé et sécurité au travail.

2. Objectifs

La mission vise à mener un diagnostic ayant un double objectif de : (i) faire l'état des lieux de l'économie informelle avec un focus sur l'emploi dans l'économie informelle en général à Madagascar et de l'emploi informel dans les entreprises formelles du secteur de la construction en particulier sur la base des enquêtes quantitatives et qualitatives en considérant les impacts de la crise sanitaire COVID- ; (ii) fournir les éléments essentiels mettant en évidence les priorités du pays dans le domaine de l'emploi informel.

3. Tâches à réaliser

L'institution ou l'organisme de recherche identifié sera chargé de la réalisation du diagnostic⁵ et de la production du rapport de diagnostic global de l'économie informelle et de la composante spécifique au secteur de la construction. Il/elle collectera les informations nécessaires, établira une ébauche du rapport de diagnostic et intégrera les révisions en fonction des commentaires du BIT et ensuite des contributions recueillies lors de l'atelier national de présentation.

Il/elle entreprendra les tâches suivantes

1) Préparer une note méthodologique, comprenant:

- Un rappel des principaux objectifs et de la portée du diagnostic de l'économie informelle à Madagascar, la portée du diagnostic général sur l'économie informelle et de la composante spécifique portant sur l'emploi informel dans les entreprises formelles du secteur de la construction ;
- Pour le diagnostic général et pour l'étude spécifique, les principaux thèmes / questions à couvrir et, pour chacun des thèmes, la méthode de collecte d'information, les principales sources d'information (rapports et études existants, enquêtes et fichiers de données disponibles et liens vers ces ressources lorsqu'ils sont disponibles) et, le cas échéant, la ou les méthodes et outils de collecte de données primaires
- La définition de l'informalité ainsi que les différentes terminologies utilisées dans le cadre de cette étude ;
- Une liste préliminaire des principales institutions à contacter et des contacts ;

⁵ Voir Annexe 1 Les principales étapes du diagnostic de l'économie informelle dans son approche générique

- En cas d'entretiens, de groupes de discussion, une indication du nombre de personnes à couvrir, les méthodes à utiliser;
- Une ébauche des questionnaires, des guides d'entretien pour recueillir des informations spécifiques avec les principales parties prenantes identifiées, si pertinent ;
- Une structure de contenu du rapport de diagnostic
- Les moyens / ressources disponibles et à déployer pour les différentes étapes de la mission.
- Le plan de travail et le calendrier des activités avec le chronogramme de réalisation de la mission...

NB. Dans la méthodologie, il est recommandé de tenir compte du ciblage des plateformes régionales et nationales pour les entretiens, sources d'informations, etc...

2) Répondre aux questions du BIT sur la note méthodologique (ci-dessus);

3) Préparer une première version du rapport de synthèse de diagnostic qui couvrira notamment:

Pour chacune des sections ci-dessous, l'objectif est de fournir l'aperçu général de l'informalité et la situation particulière de l'informalité dans le secteur de la construction, y-compris au sein des entreprises formelles.

- A. Le **profil des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle** à Madagascar et du cas particulier des travailleurs dans le secteur de la construction, en tenant compte de la perspective de genre. Ceci comprend :
- Mesurer et caractériser l'emploi informel dans le pays, identifier les formes prévalentes d'informalité (dans le secteur informel, formel ou les ménages) et ;
 - Identifier les types d'entreprises et les groupes de travailleurs i) les plus représentés dans l'économie informelle et ii) les plus exposés au risque d'informalité selon les caractéristiques sociodémographiques (ex. âge, niveau d'éducation), les caractéristiques des emplois et des entreprises (situation dans la profession, secteur, profession, taille de l'entreprise) et les différences régionales ;
 - Identifier les principaux déficits de travail décent et autres risques auxquels sont confrontés les travailleurs et les unités économiques dans l'économie informelle.
 - *Etude spécifique au secteur de la construction.* Evaluer la situation particulière de l'informalité dans le secteur de la construction : caractéristiques du secteur (filiale et sous-traitance), formes d'informalité, caractéristiques des travailleurs et des entreprises et conditions de travail.
- B. Une **évaluation plus large du marché du travail** et de la situation économique afin d'identifier les facteurs de l'informalité liés au contexte macro-économique (voir *Annexe 1, Les principaux facteurs d'informalité*). Cela comprend :
- Des informations sur le marché du travail dans son ensemble : participation à la population active, chômage et sous-emploi, situation de l'emploi, secteurs, professions, emploi par type de contrats, emploi par taille des entreprises
 - Des informations sur la croissance et la structure de l'économie ; productivité, création d'emplois dans l'économie formelle / dans l'économie informelle.
- C. Un **examen des cadres juridiques et réglementaires** et de leur **application** ou comment le cadre existant limite ou favorise la transition des emplois et des entreprises vers l'économie formelle (création d'emplois formels ; passage d'emplois informels à des emplois formels ; et préservation des emplois formels). Il est question en particulier de la législation du travail, de la sécurité sociale et fiscale et des procédures s'appliquant aux emplois et aux entreprises. Cela inclut notamment :

- L'évaluation des dispositions légales et adéquation du cadre réglementaire compte tenu des caractéristiques des opérateurs de l'économie informelle ;
 - Analyse des procédures réglementaires et des conséquences économiques de la déclaration des unités économiques et des travailleurs :
 - Description des charges administratives et des coûts associés (financiers et non financiers) qui pèsent sur l'employeur pour la mise en conformité de l'unité et des travailleurs ;
 - Identification de l'existence de mesures incitatives et des avantages associés.
 - L'évaluation de l'application effective des dispositions légales dans les unités de productions informelles eu égard aux principes et droits fondamentaux au travail (PDFT), à la sécurité sociale, à la sécurité et la santé au travail (facteurs incitatifs et contraintes pour son amélioration), aux conditions de travail et à la fiscalité.
 - L'évaluation de l'Inspection du travail à travers les résultats de son intervention dans l'économie informelle pour faciliter la transition et pour faire respecter les dispositions légales.
 - L'appréciation du degré de transparence et de responsabilité des institutions publiques et des fiduciaires associées des travailleurs et des entrepreneurs ;
 - Evaluation de la capacité des transferts sociaux à garantir un revenu ou de l'adéquation des modalités de conformité ;
 - L'identification des incitations et des désincitations à la formalisation des entreprises et des emplois et à l'informalisation (exemples, marchés publics, incitations fiscales, taux d'intérêt plus bas, initiatives sectorielles de promotion du commerce, soutien financier, procédure d'immatriculation simplifiée ou au contraire multiple et fastidieuse etc.) ;
 - *Etude spécifique au secteur de la construction.* Analyse des points précédents pour le cas particulier des travailleurs en emploi informel dans le secteur de la construction, tous particulièrement les travailleurs en emploi non-déclaré dans les entreprises formelles.
- D. L'analyse des **déterminants de l'informalité au niveau micro**, pour l'économie informelle en général et le secteur de la construction en particulier, tels que :
- L'organisation des travailleurs : actions des organisations de travailleurs et d'employeurs au profit de l'économie informelle ; niveau et type d'organisations des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle ;
 - Le niveau d'éducation, la discrimination, la pauvreté,
 - L'accès au crédit, aux services ou aux marchés. Certains de ces déterminants au niveau micro peuvent être quantifiés (et éventuellement couverts lors de l'analyse réalisé au point A).
- E. **L'analyse et évaluation des mesures** adoptées afin de réduire les déficits de travail décent dans l'économie informelle et à faciliter la transition vers la formalité. Cette analyse de l'approche politique recouvre notamment :
- Réaliser une cartographie des acteurs impliqués dans le processus de formalisation des entreprises et de leurs travailleurs, y compris la réduction des déficits de travail décent, leurs rôles et responsabilités respectifs et l'existence de mécanismes de coordination, ou le cas échéant les obstacles à une coordination et la mise en œuvre de stratégie intégrée. Cette identification des acteurs couvre également les organisations de travailleurs et d'employeurs et les modes d'organisations au sein de l'économie informelles, leur implication actuelle dans le processus de formalisation, leur perception, les obstacles et les opportunités pour renforcer la représentation des opérateurs du secteur informel.

- Identifier comment la réduction des déficits de travail décent dans l'économie informelle et la transition vers la formalité font partie des principaux cadres stratégiques nationaux, tels que les plans de développement nationaux, les stratégies de réduction de la pauvreté, les budgets ou les objectifs de politiques particulières.
- Identifier et cartographier les mesures existantes, y compris les mesures de dissuasion (sanctions et mesures visant à améliorer la détection) ou les mesures visant à renforcer le respect des obligations (mesures curatives, mesures préventives et mesures encourageant le respect des formalités) et, si possible, les ressources financières investies;
- Recueillir des indications (et des évaluations éventuelles) sur l'efficacité (existence et perception) des mesures adoptées pour faciliter la transition des unités économiques de l'économie informelle vers l'économie formelle; promouvoir la création d'unités formelles; préserver et assurer la pérennité des unités économiques de l'économie formelle; et / ou empêcher l'informalisation.
- Cette analyse fournira un aperçu général de la situation et une évaluation plus détaillée de la situation dans le secteur de la construction, tout particulièrement concernant la formalisation des emplois informels en lien avec les activités menées par les entreprises formelles (travailleurs non déclarés et sous-traitants).

F. Conclusions et pistes d'actions, y-compris:

- Les éventuelles mesures prioritaires tenant compte à la fois des mesures déjà engagées dans le pays, des besoins mais aussi des possibilités réelles de réduction effective des déficits de travail décent dans l'économie informelle ou de la transition vers la formalité (pour les travailleurs comme pour les unités économiques). Ces priorités peuvent concerner des activités générales (par exemple, sensibilisation aux avantages de la formalisation, clarification des définitions, renforcement des capacités des acteurs concernés, etc.) et des facteurs transversaux de l'informalité (par exemple, la capacité institutionnelle et la coordination entre les acteurs).
- Des pistes d'action portant sur la situation particulière des travailleurs en emploi informel dans le secteur de la construction : travailleurs non déclarés et sous-traitants impliqués dans la réalisation des activités des entreprises formelles dans ce secteur.
- Des pistes concernant les modalités permettant de garantir l'appropriation et l'engagement des différents acteurs concernés.

4) Soumettre au BIT un projet de rapport de diagnostic et le réviser après avoir reçu les réactions et commentaires du BIT ;

5) Réviser le deuxième projet de rapport en fonction des contributions recueillies lors de l'atelier national de présentation multipartite.

4. Produits livrables et dates

- Produit 1 - Note méthodologique (voir Tâches à réaliser point 1): (15 jours après la signature du contrat Date)
- Produit 2 - Une première version du rapport de synthèse du diagnostic (Date)
- Produit 3 - Version finale du rapport de synthèse du diagnostic prenant en compte les commentaires reçus (Date)

Le rapport de synthèse du diagnostic devra être soumis en Français au Bureau Pays de l'OIT à Antananarivo.

5. Paiement

Le montant total du contrat est de XXX \$ (USD) qui sera payé à la satisfaction du BIT selon le calendrier suivant :

- 50% soit XXX \$ seront payés à la réception de la note méthodologique finale et approuvée par le BIT ; ceci pour faciliter la collecte des données (Produit 1);
- 30% soit XXX \$ seront versés à la réception du deuxième projet de rapport de diagnostic (Produit 2)
- 20% soit XXX \$ seront versés à la réception du rapport de diagnostic final (Produit 3).

6. Qualifications requises

- Le prestataire devrait avoir les qualifications suivantes : Institution de recherche, d'observation ou de statistique
- Expériences prouvées au niveau national ou international dans les domaines de l'emploi, du marché du travail et de l'économie informelle.
- Capacité à analyser des questions et des ensembles de données complexes sur l'emploi au niveau national ; à traiter avec de multiples parties prenantes et à préparer des rapports et des publications de haute qualité, techniquement solides, avec des conclusions et des recommandations axées sur les politiques.
- Diplôme universitaire supérieur en sciences sociales, droit ou économie
- 10 ans d'expérience professionnelle au niveau national ou international dans les domaines de l'emploi, du marché du travail et de l'économie informelle.
- Très bonne connaissance de l'emploi informel et des conditions de travail dans la région
- Excellente maîtrise du français
- Capacité à analyser des questions et des ensembles de données complexes sur l'emploi au niveau national ; à traiter avec de multiples parties prenantes et à préparer des rapports et des publications de haute qualité, techniquement solides, avec des conclusions et des recommandations axées sur les politiques.

Tous les dossiers de candidature (Note méthodologique et Offre financière) devraient parvenir à l'adresse mail suivante : TNR-PROCUREMENT@ilo.org au plus tard le vendredi 18 septembre 2020 à 17h sous référence ILO/MDG/CS/2020/054.

Annex 1. Les principales étapes du diagnostic (démarche générique) et les principaux facteurs d’informalité

Figure 1. Les principales étapes du diagnostic de l’économie informelle dans son approche générique

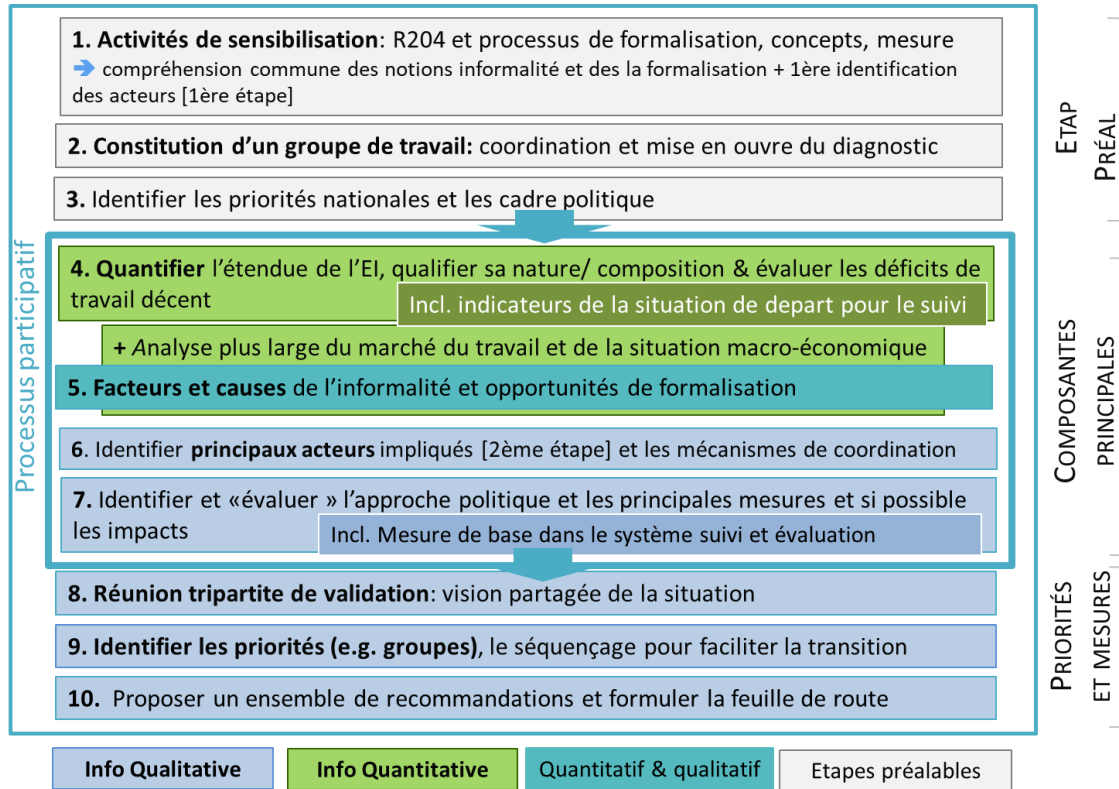
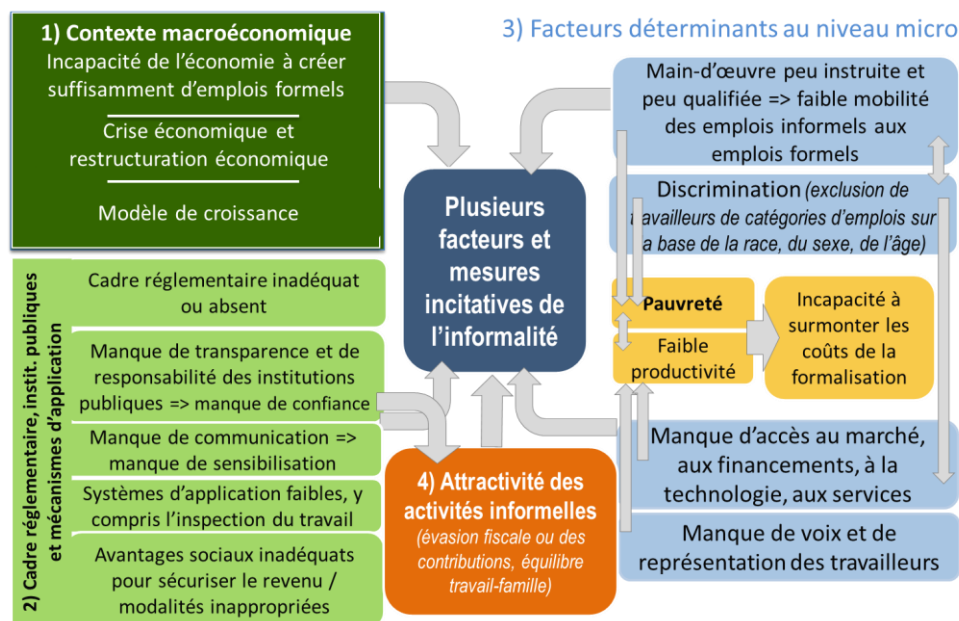


Figure 2. Les principaux facteurs d’informalité



Annex 2. Aperçu de l’informalité à Madagascar

Aperçu de l'économie informelle* à Madagascar

Source: ENESI, 2015

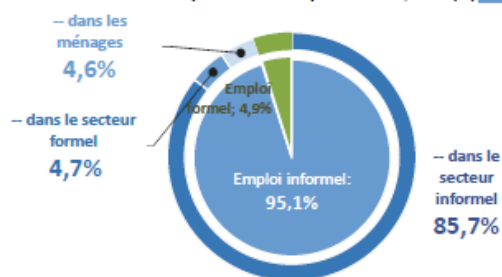
Questions—Commentaires

1 Part et composition de l'économie informelle selon le sexe (%)

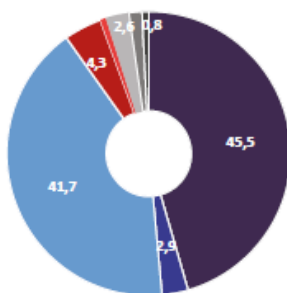
	Hommes	Femmes	Total
Emploi informel (%), dont:	93,7	96,5	95,1
– dans le secteur informel	89,5	90,9	90,1
– dans le secteur formel	5,6	4,3	5,0
– dans les ménages	4,9	4,8	4,9
Entreprises familiales informelles (%)	94,6	94,7	94,3
Emploi informel hors agriculture (%), dont:	78,5	88,1	83,5
– dans le secteur informel	66,9	75,5	71,6
– dans le secteur formel	26,7	15,9	20,8
– dans les ménages	6,4	8,6	7,6
Entreprises familiales informelles non agricoles (%)	84,9	78,9	89,5

*Les estimations de l'emploi informel suivent la définition harmonisée du BIT. Ces estimations peuvent différer des estimations nationales. Pour plus de détails, voir : Femmes et hommes dans l'économie informelle: Un panorama statistique (Troisième édition).

2 Part et composition de l'emploi informel, total (%)



3 Décomposition de l'emploi informel : Quelle est la forme d'informalité la plus répandue dans le pays?



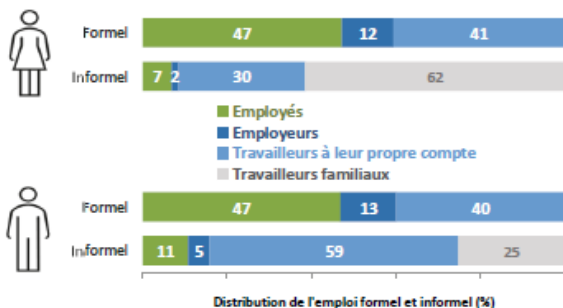
- dans le secteur informel
 - Indépendants — EI | SI
 - Employés — EI | SI
 - Travailleurs familiaux — EI | SI
- dans le secteur formel
 - Employés — EI | SF
 - Travailleurs familiaux — EI | SF
- dans les ménages
 - Indépendants — EI | Ménages
 - Employés — EI | Ménages
 - Travailleurs familiaux — EI | Ménages

Part dans l'emploi informel, des...

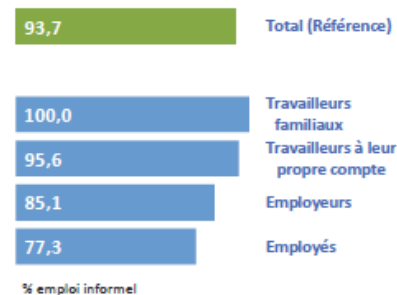
	T	H	F
Indépendants — EI SI	45,5	61,0	29,8
Employés — EI SI	2,9	4,3	1,5
Travailleurs familiaux — EI SI	41,7	24,2	59,5
Employés — EI SF	4,3	5,2	3,4
Travailleurs familiaux — EI SF	0,7	0,5	0,9
Indépendants — EI Ménages	2,6	3,2	2,1
Employés — EI Ménages	1,5	1,3	1,7
Travailleurs familiaux — EI Ménages	0,8	0,5	1,1
Total	100,0	100,0	100,0

Note: EI = Economie Informelle; SI = Secteur Informel; EF = Emploi Formel; SF = Secteur Formel

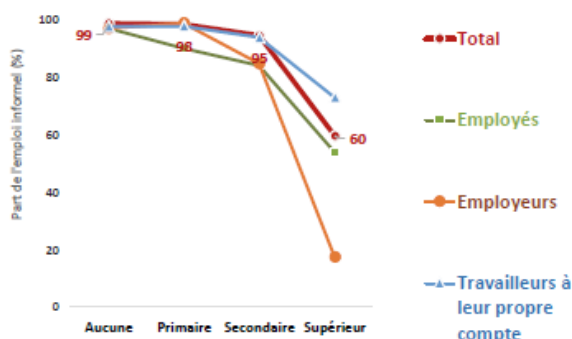
4 Distribution de l'emploi informel et formel par statut dans l'emploi (%)



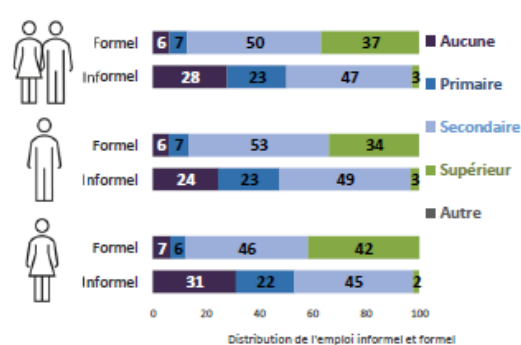
5 Emploi informel en fonction de la situation professionnelle (%)



6 Part de l'emploi informel par niveau d'éducation (%)

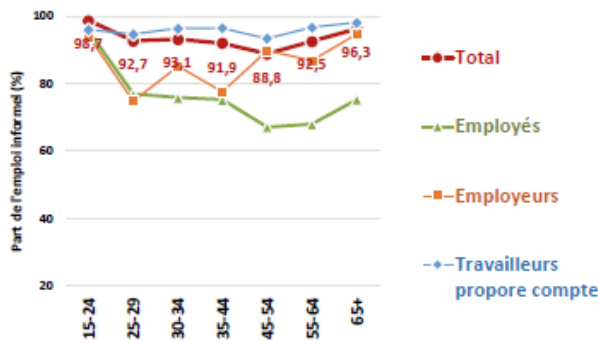


7 Distribution de l'emploi informel par niveau d'éducation (%)

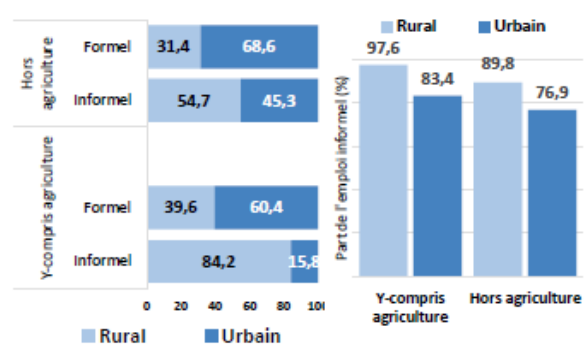


Informality | Country factsheet

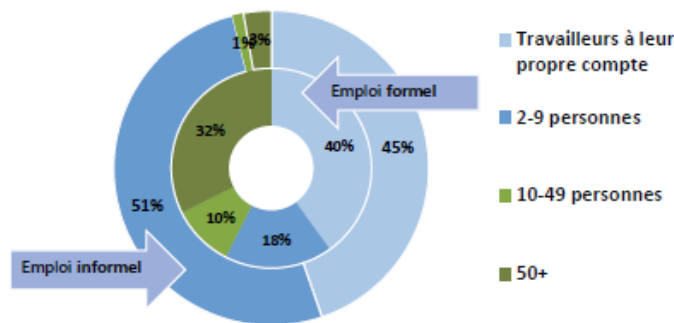
8 Part de l'emploi informel en fonction de la tranche d'âge (%)



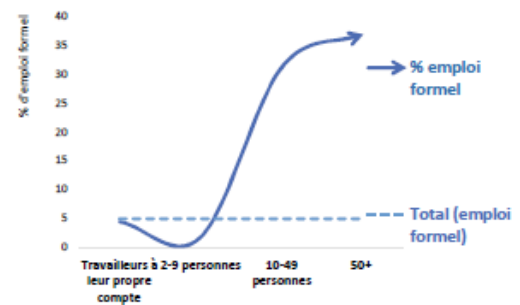
9 La dimension rurale-urbaine de l'informalité



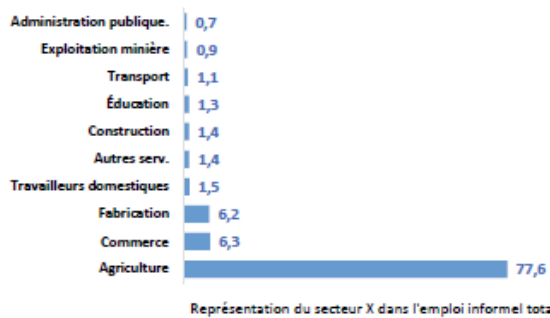
10 Distribution de l'emploi informel et formel par taille des entreprises (%)



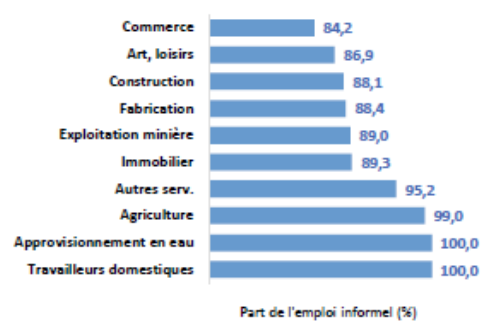
11 Part de l'emploi informel selon la taille des entreprises (%)



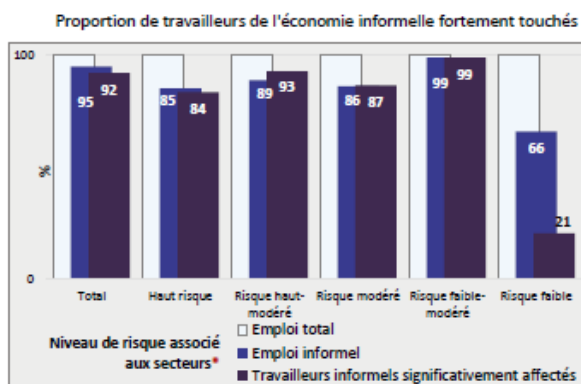
12 La dimension sectorielle : Les 10 secteurs les plus représentés dans l'économie informelle



13 Les 10 secteurs les plus exposés à l'informalité



14 L'impact de la pandémie COVID-19 sur l'économie informelle



Les secteurs les plus représentés parmi les travailleurs informels fortement touchés par la crise du COVID-19

